RESTAURATION, ORDINATEUR, INTERNAT...



Des **aides** qui comptent pour les **élèves** des **lycées publics**

La Région favorise **la réussite scolaire** des lycéens

La Région Grand Est

LÀ OÙ L'AVENIR SE JOUE

AIDE À LA RESTAURATION : UN COUP DE POUCE AUX FAMILLES

L'État accorde des bourses sous conditions de ressources permettant aux familles éligibles d'assumer les frais de scolarité et de restauration de leur(s) enfant(s).

En complément des bourses accordées par l'État sous condition de ressources, depuis 2013, la Région offre une aide au repas pour les élèves non boursiers. Cette aide est calculée sur la base de 80 centimes par repas.

Pour qui ?

Les élèves non boursiers déjeunant au restaurant d'un lycée du Grand Est, ou d'un collège lorsqu'il n'y a pas de restauration dans le lycée. Sont concernés tous les élèves scolarisés dans un lycée en formation pré-baccalauréat :

- lycéens,
- 3e prépa métiers des lycées professionnels,
- 4e et 3e des lycées agricoles,
- 6e à 3e des EREA et de l'ERPD.

Les repas pris occasionnellement (au ticket) sont désormais éligibles à l'aide régionale.

Sous quelles conditions ?

L'aide à la restauration de la Région est allouée aux non boursiers sous conditions de ressources de la famille et dépend également du nombre d'enfants.

Pour la rentrée scolaire 2026/2027, le revenu fiscal 2025 ne doit pas dépasser :

- **28 956 € pour 1 enfant,**
- **35 638 € pour 2 enfants,**
- **42 320 € pour 3 enfants,**
- **ajouter 6 682 € par enfant à partir du 4e enfant.**

Comment faire votre demande ?

Dès la fin du mois de septembre 2026, connectez-vous sur votre compte ENT pour accéder au formulaire en ligne (rubrique « ARRS » dans le menu e-services à gauche de l'écran) et renseignez votre identifiant fiscal.

Si vous ne disposez pas d'avis d'imposition ou êtes dans une situation particulière, scannez ou photographiez les justificatifs demandés.

+ D'INFOS

Bon à savoir

L'aide de la Région vient en déduction du montant facturé par les services d'intendance des établissements, elle ne vous sera pas versée directement.
Cette aide est cumulable pour les internes lycéens avec le dispositif « nuitée à l'internat à 1 € ».

Pour toute question, contactez votre établissement.

LYCÉE 4.0 : UN ORDINATEUR ET DES RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR TOUS !

La Région Grand Est souhaite donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite. Avec le Lycée 4.0, elle a fait le choix de mettre à disposition gratuitement un ordinateur portable à chaque lycéen du territoire et engage ainsi **41 millions d'euros pour la rentrée 2026**.

Près de **64 000 ordinateurs** seront distribués en septembre 2026 aux lycéens entrant en seconde. Depuis le début de l'opération, en 2017, menée en lien avec l'Éducation Nationale, 545 600 ordinateurs ont été offerts.

La Région Grand Est fournit également aux lycéens des **ressources pédagogiques complémentaires :**

- **une bibliothèque de plus de 3 000 manuels et ressources numériques** adaptés à leurs filières,
- des manuels numériques pour tous les lycéens du Grand Est, soit **1 million de licences par an,**
- **le pack Microsoft Office** déjà installé et activé pour tous les lycéens, pendant toute la durée de leur scolarité dans un lycée du Grand Est,
- **un accès au wifi :** tous les établissements du Grand Est sont connectés !

UNE AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

La Région Grand Est met tout en œuvre pour lever les freins matériels à la réussite de votre enfant.

L'entrée en filière professionnelle, qu'il s'agisse d'un CAP, d'un Bac Pro ou d'un Bac Technologique, nécessite dans certains cas l'acquisition d'un **Équipement de Protection Individuel (EPI) et/ou d'outillage spécifique** souvent onéreux. Pour alléger le coût pour les familles, la Région reconduit son **Aide au Premier Équipement Professionnel** pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Cette subvention est versée directement à l'établissement.

Grâce à un investissement de la Région de 3,7 millions d'euros, 20 000 élèves sont parfaitement équipés dès la rentrée.





LYCÉE, SPORT, LOISIRS : DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS AVEC FLUO !

La Région Grand Est transporte tout au long de l'année près de **66 400 lycéens** entre leur domicile et leur établissement scolaire.

Dans la mesure où ils répondent aux exigences du règlement de transport scolaire de la Région, **ils bénéficient d'un tarif de 105 € par an, soit 0,30 € par trajet, représentant moins de 7% du coût réel du transport**, la différence étant prise en charge par la Région.

Pour 10 € par an en plus de leur abonnement au transport scolaire, les lycéens peuvent bénéficier également de la libre circulation sur le réseau de cars Fluo dans tout le Grand Est*. Les week-ends et jours fériés, cette réduction s'applique également à la personne de leur choix (sur les TER Fluo uniquement).

Lorsqu'aucun transport scolaire régional n'est proposé, ou que l'offre est seulement partielle, les familles peuvent bénéficier d'une Allocation Familiale de Transport. Versée en fin d'année scolaire, sur demande effectuée par la famille avant le 30 mars, cette aide s'élève à **960 €** (par famille) en l'absence totale d'offre et à **480 €** (par famille) lorsque l'offre est partielle.

La Région accompagne également les familles dont le domicile est éloigné du réseau de transport. Ainsi, une Allocation Annuelle d'Approche de **243 €** (par famille) peut être accordée lorsque l'élève réside à plus de 2 km du point d'arrêt le plus proche, afin de faciliter son accès au transport scolaire.

Pour tout renseignement, consultez le site **fluo.grandest.fr/scolaire** ou contactez le service transport de la Maison de la Région de votre département de résidence.

D'INFOS

* À l'exception du Bas-Rhin et en dehors des heures de pointe.

LA NUITÉE À L'INTERNAT À 1 € PAR MOIS !

Pour qui ?

Tous les élèves pré-baccalauréat scolarisés dans les lycées publics, EREA ou ERPD publics.

Ne sont pas concernés : les internes post-baccalauréat (BTS, CPGE, licence professionnelle…), les apprentis, les collégiens, les lycéens de lycées privés, les étudiants et autres apprenants hébergés dans un lycée.

Sous quelles conditions ?

L'aide de la Région est allouée sans conditions de ressources. Les élèves doivent être inscrits à l'internat (l'aide ne s'applique pas aux nuitées exceptionnelles).

Comment ça marche ?

Vous n'avez aucune démarche à faire. **La Région Grand Est prend en charge le montant de la nuitée.** Ce montant est déduit des factures que vous recevez du lycée. Les repas et les petits déjeuners restent à la charge de la famille. Les internes éligibles doivent s'acquitter d'un droit d'entrée à l'internat de 10 € forfaitaire, payable en une seule fois. **Cette somme n'est pas remboursable en cas de démission, déménagement, exclusion…**





JEUN'EST : DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LES 15-29 ANS

Chaque année scolaire, l'application Jeun'Est permet aux jeunes de 15 à 29 ans, dont les lycéens, de bénéficier d'un grand nombre d'avantages et de bons plans utilisables dans toute la région : culture, sport, citoyenneté... En tout, ce sont jusqu'à 500 euros d'économies réalisables chaque année !

D'INFOS SUR JEUNEST.FR

TROUVER SA VOIE AVEC ORIENT'EST

L'orientation est une étape essentielle pour construire son avenir et mieux se connaître.

Choisir une formation ou un métier, c'est apprendre à identifier ses envies, ses talents.

La Région Grand Est aide votre enfant à préparer son parcours avec des guides d'information sur les métiers et les formations, un agenda des évènements, un annuaire des structures et des rencontres avec des professionnels. Explorez les possibles et avancez avec lui, pas à pas, vers une voie qui lui correspond.

D'INFOS SUR ORIENTEST.FR

© Région Grand Est / Direction de la Communication 5250 / Octobre 2026 / Crédits photo: Magali Bauer, Christian Creutz, Stephan Deneuvelaere Lestudiodundeephotos.fr, Christophe Jung - Région Grand Est

La Région Grand Est

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01

www.grandest.fr